



Le Saint-Siège

*DISCOURS DU PAPE PAUL VI AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES**

Samedi 5 février 1972

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous sommes très touché de la visite que vous voulez bien nous faire et c'est avec la plus vive satisfaction que nous vous accueillons aujourd'hui au Vatican.

Vous accédez au poste de Secrétaire général des Nations Unies dans une période de l'histoire humaine lourde encore d'incertitudes et de menaces, mais où ne manquent pas cependant quelques signes de détente et une volonté plus manifeste, en certains secteurs, de parvenir enfin à la paix entre les peuples, objet premier de votre Organisation, objet aussi, vous le savez, des plus vives sollicitudes de l'Eglise catholique. Bien que les plans et les moyens diffèrent, vos efforts et les nôtres convergent cependant vers ce but, qui répond à une aspiration tellement profonde de l'humanité entière: la paix!

Ce que nous avons tenté en ce domaine, au cours de ces dernières années, est assez connu pour que nous n'ayons pas besoin de le détailler ici devant vous. Nous ne le mentionnons que pour vous assurer de l'intérêt attentif et constant avec lequel nous suivons et suivrons toutes les initiatives de l'Organisation des Nations Unies pour établir ou rétablir la bonne entente entre toutes les nations du globe.

Il est un autre terrain encore, bien proche de celui de la paix, sur lequel votre action et la nôtre se rencontrent: c'est celui de la défense des droits de l'homme, des droits des groupes humains, et notamment des minorités ethniques. On ne peut, sans péril grave pour la société, se résigner à ce qu'il soit infligé à ces droits aujourd'hui, en plusieurs pays, et en dépit de tant de proclamations éloquentes, de si multiples et de si douloureuses blessures. L'Eglise, avant tout soucieuse des droits de Dieu, ne pourra jamais se désintéresser des droits de l'homme, créé à l'image et à la

ressemblance de son Créateur. Elle se sent blessée, lorsque les droits d'un homme, quel qu'il soit, et où que ce soit, sont méconnus et violés.

Par le choix qui a été fait de votre personne, vous devenez en quelque sorte, devant l'humanité entière, le garant du respect de ces droits.

Responsabilité redoutable, qui vous impose de graves devoirs, mais dans laquelle tous les hommes de cœur sont à vos côtés.

Pour notre part, nous tenons à réaffirmer devant vous aujourd'hui ce que montra naguère clairement notre présence au siège de votre Organisation: nous avons foi en l'ONU, nous avons confiance dans ses possibilités d'étendre le domaine de la paix et le règne du droit dans notre monde tourmenté, nous sommes prêt à lui donner notre entier appui moral. La cause de la paix et du droit est sacrée. Les obstacles qu'elle rencontre ne doivent pas décourager ceux qui s'y dévouent. Qu'ils proviennent de circonstances adverses ou de la malice des hommes, ils peuvent et doivent être surmontés.

Ce qui peut paraître disproportionné avec les forces humaines devient possible avec l'aide de Dieu. C'est de grand cœur que nous l'invoquons sur vous, Monsieur le Secrétaire Général, et sur votre belle et difficile tâche, pour laquelle vous sont assurés notre bienveillance, nos encouragements et notre prière.

*AAS 64 (1972), p.214-215;

Insegnamenti di Paolo VI, vol. X, p.117-118,

L'Osservatore Romano, 7-8.2.1972 p.1;

ORf n.6 p.1, 11;

La Documentation catholique, n.1604 p.208.